

OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

N°. 1/042

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grandducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

> Centre Hospitalier de Luxembourg – Département de Biologie Clinique 4, rue Barblé L-1210 Luxembourg

possède, conformément aux critères de la norme ISO 15189 :2012, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au 11 mars 2024, est soumise à une surveillance périodique.

Deminique Ferrand Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 11 mars 2019

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous http://www.portail-qualite.lu

